NOUVELLE SÉRIE (22e année N° 91) DÉCEMBRE 1949

ARCHIVES

DU DIOCÈSE

DE LUÇON

BULLETIN D'HISTOIRE ECCLESIASTIQUE ET D'ARCHEOLOGIE RELIGIEUSE

Paraissant tous les trois mois

SOMMAIRE

I. BIOGRAPHIES : Martyrs vendéens.
Le Bienheureux Jacques-Augustin Robert de Lézardière (à suivre), Abbé Charles GRELIER.

II. MELANGES : Bouin de 1750 à nos jours (à suivre), Dr J. Rousseau.

LUÇON
IMPRIMERIE H. REZEAU
—
1949

Abonnement aux ARCHIVES

En 1950 le prix de l'abonnement a été fixé à 180 fr., et il est payable d'avance.

Le numéro ..... 50 fr.

Prière à tous nos abonnés de bien vouloir se mettre en règle.

A envoyer à M. le Chanoine Coutand, administrateur, 5, rue de l'Ancienne-Brasserie, à Luçon, C. C. Nantes 608.32.

REDACTION

Pour tous ce qui concerne la rédaction, s'adresser à : M. le chanoine Poirier, professeur aux Facultés Catholiques de l'Ouest, 3, rue Rabelais, Angers (Maine-et-Loire).

Le présent numéro contient la suite des *Biographies* interrompues depuis 1942. Avec celle du Bx de Lézardière s'achèvera le second et dernier volume de cette série.

Quand elle aura pris fin nous reprendrons la publication de la *Chronique* de *Saint-Médard*, à partir du 46e fascicule.

On cherche à se procurer les tomes I et VIII des *Chroniques paroissiales* de l'abbé Aillery ; les *Annuaires de la Société d'Emulation de la Vendée* 1855, 1881, 1904, 1907, 1908, 1909, 1923 ; les années 1891, 1892, 1893 et 1896 de la *Revue du Bas-Poitou, le Pouillé du diocèse de Luçon* de l'abbé Aillery, *et les Cartulaires du Bas-Poitou* de Marchegay. Faire offre à M. le chanoine Poirier, 3, rue Rabelais, Angers.

***

Jacques-Augustin Robert de Lézardière n'avait pas encore accompli sa 19e année, lorsqu'il entra au Séminaire Saint-Sulpice. On en connait la date : c'était le 8 octobre 1787 (1), en la Vigile de la Saint-Denis, fête particulièrement chère au diocèse de Paris, à la France. Le lendemain, pour la première fois, il assista à la messe dans la chapelle. C'était la messe du premier évêque de Paris, la messe d'un martyr.

Le registre d'économat qui le dit être du diocèse de Luçon, donne comme domicile de sa famille : « Poiroux en Bas-Poitou ».

Bien qu'éloigné de ses parents et sous la direction spirituelle des Sulpiciens, Jacques-Augustin restait en relation avec sa famille, et nous l'avons vu, M. Emery lui-même, en dépit des taquineries mesquines de ses hommes d'affaire, correspondait avec Marie-Charlotte-Pauline, sœur de son élève. Elle-même exerçait une heureuse influence sur son frère, même au temps de son séminaire. M. Courtiade, élève de Saint-Sulpice en 1792, disait, en 1842, à M. Faillon, sulpicien, en parlant de Marie-Charlotte-Pauline : « Cette personne grave et très sage était pour son jeune frère comme un directeur, lui donnant de bons avis pour sa conduite et sa sanctification » (2). Mlle de Lézardière avait 14 ans et 8 mois de plus que son frère. Cette différence d'âge et surtout la valeur et la science expliquent cette emprise de la sœur sur le frère.

Ce qu'était le Bienheureux au Séminaire, nous le savons par le témoignage de son plus jeune frère, le Vicomte Charles lequel avait 9 ans de moins. En 1849, le Vicomte écrivait, toujours à M. Faillon, le souvenir qu'il

---

(1) Le registre des entrées pour la période 1766-1792 est perdu. On peut y suppléer par un registre d'économat conservé aux Archives Nationales H* 3.268. (Notes envoyées le 21 avril 1927, par M. Levesque, prêtre de Saint-Sulpice).

(2) *Matériaux pour la vie de M. Emery ;* tome IV p. 635.

gardait de Jacques-Augustin : « C'était un jeune homme heureusement né, chrétien fervent et de beaucoup d'esprit. Il était fort aimé de ses condisciples et particulièrement lié d'intimité avec l'abbé Legris-Duval qui m'en a souvent parlé avec un souvenir affectueux » (1).

***

D'après l'abbé Pierre Grégoire, historien nantais, l'abbé Robert de Lézardière aurait été tonsuré à Nantes, le 5 juin 1787. J'ai cherché aux Archives Départementales de la Loire-Inférieure, dans les registres des Insinuations de Mgr de la Laurencie et j'ai trouvé d'abord une erreur de date. Il faut lire 1784 et non pas 1787. Or le Bienheureux n'entra au Séminaire qu'en 1787. Puis, j'ai découvert une erreur de personne : ce tonsuré était bien un Robert, mais un Robert de la branche aînée, alors que le Bienheureux était de la branche cadette (2).

Des ordinations de Jacques-Augustin nous ne connaissons que celle du diaconat.

---

(1) *Matériaux pour la vie de M. Emery ;* tome IV, p. 1026. L'abbé René-Michel Legris-Duval, né à Landerneau (Finistère), en 1765, mort à Paris, en 1818. Il s'offrit pour assister Louis XVI, à ses derniers moments, mais inutilement. Un de ses anciens condisciples, le conventionnel Matthieu, lui sauva la vie, pendant la Révolution. A la faveur d'un déguisement, il remplit, sous la Terreur, à Versailles, les fonctions sacerdotales. Sous Napoléon, sa charité et son éloquence lui valurent une grande réputation. Au début de la Restauration, il participa à l'organisation des missions. Il eut même le titre de prédicateur de Louis XVIII. Ses sermons ont été imprimés (1820-1834), ainsi que son *Mentor Chrétien* qu'il avait rédigé pour le duc Sosthène de La Rochefoucauld, dont il avait été le précepteur (1797).

L'abbé Legris-Duval fut le premier panégyriste des Martyrs de Septembre. Il voulut être enterré dans cette chapelle des Carmes où le Bienheureux de Lézardière et ses compagnons s'étaient préparés à la mort.

(2) L'abbé Pierre Grégoire a écrit la vie de Henry-Auguste Luzeau de la Mulonnière, de Joseph Becavin et de Jean-Charles-Marie Bernard du Cornillet, ecclésiastiques nantais massacrés en septembre 1792 ; les deux premiers, aux Carmes, avec le Bx de Lézardière ; le troisième à Saint-Firmin.

« Le registre des ordinations de 1778 à 1791 est perdu. On a le registre du 23 avril 1791 au 22 juillet 1792. Le nom de Robert de Lézardière n'y figure pas : ce registre, il est vrai, ne comprend pas toutes les ordinations qui furent faites à Paris (par exemple au séminaire des Irlandais).

« Une note dit qu'il fut ordonné diacre le 15 avril 1792. (Ici M. Levesque fait remarquer, avec raison, qu'à la lecture, les chiffres 1 et 2, dans certains documents du XVIII[e] siècle, sont souvent confondus, le 1 est fait presque comme le 2). Ne serait-ce pas plutôt en 1791 ? Il avait l'âge requis. Le registre archiepiscopal (de Paris) ne commençant que le 23 avril 1791, on comprend plus aisément l'absence de son nom. Puis cela s'accorderait avec l'affaire de la Proutière » (1).

A cette question de M. Levesque, je répondis qu'il avait raison de mettre en doute la date du 15 avril 1792. Cela s'accorde d'autant mieux avec l'affaire de la Proutière que dans les interrogatoires des 9 et 18 juillet 1791, Jacques-Augustin de Lézardière déclare « estre diacre ». Il était donc diacre avant le 15 avril 1792 ; avant l'affaire de la Proutière ; et c'est bien la date du 15 avril 1791 qui doit être retenue. En 1791, le 15 avril était le vendredi de la Passion, la fête de la Compassion de la Très Sainte Vierge. Vraiment cette fête de la Reine des Martyrs convenait pour l'ordination diaconale de ce futur confesseur de la Foi.

On ignore le nom du Pontife qui conféra le Diaconat au Bienheureux. Ce ne fut certainement pas l'archevêque de Paris, Mgr de Juigné, puisqu'il avait demandé un passeport le 15 octobre 1789, à la suite de quoi il s'était exilé à Chambéry, en Savoie, province alors étrangère à la France (2).

On ne saura jamais le nom du prélat qui imposa les mains au futur martyr. Tout ce que l'on peut dire, c'est qu'il fut ordonné par l'un des derniers évêques fidèles restés en France au milieu des périls de la persécution

---

(1) Note envoyée le 21 avril 1927, par M. Levesque.

(2) Abbé Augustin Sicard. *Le clergé de France pendant la Révolution.* Tome II, p. 112.

déjà commencée. On peut être certain que le supérieur de Saint-Sulpice ne confia pas ses élèves aux évêques constitutionnels que « le choix libre du peuple » et les ordinations sacrilèges venaient d'expédier dans chaque département.

⁂

Le Bienheureux de Lézardière passa encore l'année scolaire de 1791-1792 à Saint-Sulpice, car le 1er février 1792, il paya sa pension pour la période du 21 novembre 1791 au 21 mai 1792, soit pour six mois.

Diacre au Carême de 1791, aurait-il pu recevoir la prêtrise un an après ? Un an après, il aurait eu 23 ans et 5 mois. Il aurait fallu attendre au 27 novembre 1792 pour compter les 24 années. Mais il est à présumer qu'en raison de la situation extrêmement inquiétante dans laquelle se trouvait l'Eglise de France, le Saint-Siège avait donné, plus ou moins secrètement, des conseils et des dispenses ; et que des séminaristes furent peut-être élevés au sacerdoce avant l'âge requis en temps normal par les saints Canons.

M. de Sambucy, élève de Saint-Sulpice en 1792, dit à M. Faillon, en 1841, que « Robert de Lézardière était allé à Issy pour faire une retraite ». A cette époque de l'année — c'était à la mi-août 1792 — ce ne pouvait être qu'une retraite préparatoire à une ordination, donc au sacerdoce, puisqu'il était diacre » (1).

On ne sait ce qu'il y a d'exact dans ce souvenir de M. de Sambucy.

C'est dans le diaconat que la persécution surprit Jacques-Augustin. L'avenir prouvera que ce n'était pas en vain qu'il avait reçu le Saint-Esprit et le Don de Force pour résister au démon et à ses suggestions :

Spiritum Sanctum, ac robur,
ad resistendum
diabolo et tentationibus ejus.

---

(1) Note adressée le 21 avril 1927, par M. Levesque.

VI

LE BIENHEUREUX DE LÉZARDIÈRE FACE A LA RÉVOLUTION CHEZ LUI

1789 : c'est le début de la Révolution Française... En réalité, elle est commencée depuis longtemps, et un grand penseur aujourd'hui oublié a pu écrire de Louis XVI qu'il était détrôné avant d'être roi (1).

Il nous faut voir désormais l'attitude de Jacques-Augustin Robert de Lézardière, en face de la Révolution. Chez lui et au séminaire.

⁂

A Challans

Il ne semble pas qu'après son départ de la Vérie, au premier de l'an 1774, il y soit revenu, du moins pour séjourner, et rien n'autorise à croire qu'il y parut au commencement de la Révolution. Mais ses parents n'avaient pas laissé le château inhabité. Les fermiers de l'Esplanade, de la Galerie et de Pierre Levée n'étaient-ils pas là pour veiller sur le manoir de leur maître ? A la belle saison, M. et Mme de Lézardière envoyaient un séminariste passer ses vacances au château, sans se douter qu'ils poussaient le loup dans la bergerie.

Ce séminariste, nous l'avons déjà signalé, à propos de la fille qui, au baptême du Bienheureux, remplaça la marraine. Il était né à la Garaudelière, ferme en la paroisse de Nieul-le-Dolent, le 14 décembre 1767, de Jean Bironneau, le fermier, et de Jeanne Mornet. C'était l'abbé Jacques-Joseph-Aimé, leur cinquième enfant, non le dernier.

A qui voulait l'écouter en ce début d'une époque tourmentée, l'abbé Bironneau racontait une histoire abominable : les seigneurs jouissaient du droit de colombier. « Le colombier était l'une des prérogatives

(1) *Louis XVI détrôné avant d'être roi*, par l'abbé Proyart. Nouvelle édition. A Paris, chez Méquignon, fils aîné, éditeur, rue Saint-Séverin, n° 11 — MDCCCXIX.

des terres seigneuriales, la marques distinctives du fief... Le droit féodal de colombier qui causait tant de dommages aux cultures du pays, fut un de ceux dont l'abolition fut prononcé dans la nuit du 4 août 1789 ».

Or un jour, Jean Bironneau, peut-être irrité par quelques dégâts, tua un pigeon de M. de Lézardière, et celui-ci, sans rémission, l'abattit d'un coup de fusil. Pour réparer ce crime atroce, stupide, le châtelain aurait pris à sa charge l'un des nombreux enfants de la victime et l'aurait fait élever au séminaire. C'était encombrer — et peut-être attrister — le sanctuaire d'une vocation forcée. Autrement dit, c'était une grave erreur pour réparer une faute grave (1).

Et protégé, de gré ou de force, plutôt de force, par le seigneur de la Vérie et de la Proutière, l'abbé Bironneau faisait, avec la révélation de ce forfait, une véritable propagande anti-aristocratique.

Car, à Challans, le récit de ce meurtre inqualifiable trouvait aisément créance auprès d'une population qui n'avait point oublié la tentative d'assassinat — celle-là

---

(1) L'impartialité oblige à reconnaître que le père du Bienheureux était loin de faire figure de vulgaire violent. Pour s'en convaincre, il suffirait peut-être de lire l'interrogatoire qu'il subit le 30 juin 1791, à Montaigu, après l'affaire de la Proutière. M. le chanoine A.-D. Poirier qui a eu la bonne fortune de le retrouver l'a publié in-extenso dans la *Revue du Bas-Poitou*, année 1912, p. 249.

Page 253, note 1, M. le chanoine Poirier remarque combien M. de Lézardière était éloigné de tout sectarisme. On pose à l'accusé cette question : « Interrogé s'il n'avait point Provoqué, par des discours séditieux contre le nouvel ordre de choses, l'incursion dont il se plaint dans sa maison. A répondu n'avoir jamais instigué personne à s'élever contre ce nouvel ordre de chose, que s'il s'est permis d'en parler ce fut toujours avec cette discussion froide que dans tous les gouvernements on permet à tous citoyens sur les sistêmes et les vues de ceux qui gouvernent ».

Sur quoi M. le chanoine Poirier observe avec raison : « L'avènement si prompt de la démagogie sanglante dut écœurer profondément ce théoricien correct et aristocratique ».

malheureusement authentique — dont M. de Lézardière s'était rendu coupable, au matin du 25 septembre 1753, à la maison noble de la Gaudinière. J'ai raconté cet incident.

Mais qu'en était-il du meurtre de Jean Bironneau ? Aux registres de Nieul-le-Dolent, j'ai retrouvé son acte de sépulture. Le document porte que le fermier mourut le 31 octobre 1783, « dans cette paroisse, âgé de cinquante-cinq ans ». Rien dans l'acte ne décèle une mort anormale. Les actes de ceux qui décédaient de mort subite, ou victimes de crime ou d'accident, en portaient toujours mention. Un doute fondé plane donc sur le récit du séminariste.

Quant à ses sentiments, il n'en faisait pas mystère, et ici pas de doute.

Un jour, se promenant dans le fief de la Vérie, il rencontre le fermier du Petit-Breuil : Louis Grondin. Le paysan, en bon finaud qu'il est, amène la conversation sur les événements. « Ça ne va pas très bien, Monsieur l'abbé. C'est très inquiétant pour la religion. Qu'allez-vous devenir ? — Oh ! c'est bien simple, répond le séminariste. Je mettrai mon chapeau au bout de mon doigt et j'examinerai d'où vient le vent et j'irai de ce côté ». Et, en effet, il alla de ce côté...

Pauvre diacre ! Avait-il donc déjà oublié la parole du Pontife, au jour de son ordination : *Accipe Spiritum sanctum, ac robur, ad resistendum diabolo et tentationibus ejus* ». Pour résister !...

*
**

Pendant que le protégé d'un châtelain favorisait sournoisement la Révolution dans la campagne de Challans, un châtelain lui-même le faisait publiquement en plein bourg. Celui du Bois-du-Breuil, Alexandre-Benjamin Imbert de la Terrière, en sa qualité de colonel de la Garde Nationale de Challans, présidait le 13 mai 1790, à la chapelle Saint-Symphorien, une grande fête de la Fédération. Ce fut un flot de paroles, une profusion de serments. M. de la Terrière dut en être étourdi, au point d'oublier que l'année précédente, il avait été le correspondant de l'Ordre de la Noblesse

avec les députés aux Etats-Généraux. L'année suivante, au début de mai 1791, lorsqu'à Saint-Chrisophe-du-Ligneron, coulera, pour la défense de la Religion, le premier sang vendéen, ce même châtelain du Bois-du-Breuil participera à la répression de cette protestation des paysans catholiques. Est-ce alors qu'il comprit ?... Après ces troubles de mai-juin 1791, il prétexta son âge et ses infirmités pour se rendre aux eaux de Spa, où il mourut le 12 juin 1792.

Son fils, lui, dut comprendre quand il émigra. Il comprit encore mieux quand, en Angleterre, il apprit que les propriétés de son père, confisquées comme *Biens Nationaux*, avaient été acquises par ceux mêmes qui, à la Fédération de Challans, l'applaudissaient.

⁂

A Poiroux

Si à Challans, le châtelain du Bois-du-Breuil n'avait pas compris ; le châtelain de la Proutière, à Poiroux, avait saisi, et prévu, et tout libéral qu'il avait été, avait nettement pris place dans l'opposition au courant révolutionnaire. En 1787, à l'assemblée provinciale du Poitou, il avait été procureur syndic pour le clergé et la noblesse. Dès lors très en vue, il avait marqué son opposition à la convocation des Etats-Généraux. A Fontenay-le-Comte, il avait organisé des réunions de gentilshommes pour faire obstacle au doublement du Tiers-Etat. Il fit même insérer dans le cahier de la Noblesse « le mandat très impératif de ne voter que par Ordre ».

Le lecteur comprendra que nous ne puissions suivre le développement de l'action de M. de Lézardière. Ce n'est pas son histoire, mais celle de son fils ecclésiastique que nous traçons. Or celui-ci ne fut mêlé, semble-t-il, qu'indirectement à l'opposition paternelle.

Cette opposition atteignit son maximum dans un complot retentissant plus connu sous le nom d'Affaire de la Proutière (1).

(1) De l'Affaire de la Proutière, M. Chassin, dans la *Préparation de la Guerre de Vendée* (3 vol., Paris, Dupont, 1892) a essayé de faire l'histoire avec documents à l'appui. De ces documents, il a tiré des conclusions, malgré des lacunes

Le Baron de Lézardière ne serait pas homme à se contenter de sentiments ou de discours. Il agirait et sans retard.

Dès 1790, un complot était organisé. La divulgation en était faite, le 19 novembre, « sous le voile de l'anonymat par une mère de famille d'Angers, raconte Georges Loquet, dans *La Vendée Côtière contre la Révolution* (1). Cette dame fait part de sa découverte à trois magistrats à la fois : elle tient que sa dénonciation soit prise en sérieuse considération. Voici ce qu'elle transmet : M. de Lézardière, gentilhomme poitevin, entretient depuis longtemps une correspondance secrète avec le comte d'Artois. Ses fils et leurs amis ont déjà parcouru toutes les maisons nobles des environs et des départements voisins, pour recueillir les prosélytes desquels on exige le serment d'honneur de ne rien divulguer. Un grand nombre de pères de famille, qui se sont engagés dans cette conspiration, doivent se tenir prêts à marcher au premier ordre et à se rendre au lieu qui

---

qu'il connaissait et déplorait. « Ces lacunes et ces assertions, remarque M. le chanoine A.-D. Poirier, Dom Chamard les a relevées avec une sagacité et une érudition toutes bénédictines » dans *Les origines et les responsabilités de l'Insurrection Vendéenne* (1 vol. Paris, Arthur Savaète, 1899). Enfin, M. le chanoine Poirier a commencé, en 1912, dans la *Revue du Bas-Poitou*, la publication de nombreux documents inédits, versés depuis peu aux *Archives Départementales de la Vendée*. « *Mine précieuse !* » M. le chanoine Poirier a vraiment fait œuvre utile en la publiant. Devant les positions si opposées de Chassin et de Dom Chamard, il écrit (année 1912, p. 47) : « Nous nous sommes demandé si le véritable point de vue ne se trouvait pas entre ces deux positions extrêmes, et surtout si la question ne demeurerait pas insoluble tant que n'aurait point été retrouvée la série complète — au moins moralement — des documents qu'elle comporte ». Enfin, en 1912, M. Georges Loquet a repris l'étude de l'Affaire de la Proutière à laquelle il a consacré le chapitre IV de son livre : « *La Vendée Côtière contre la Révolution*, 1790, avril 1793 ». Seul le Tome 1er a paru (Niort, G. Clouzot, 1912). Tout en étant favorable à la Révolution, M. Loquet blâme énergiquement l'acte inqualifiable que fut l'incendie du château de la Proutière.

(1) G. Loquet, *loc. cit.*, page 89.

leur sera indiqué. « Le moment approche où cet ordre détestable doit être donné ». Les fils de Lézardière sont actuellement dans les autres provinces et « il paraît que le Clergé joue un grand rôle dans ce projet ». « Certains députés de l'Assemblée annoncent même que le moment de l'attaque n'est pas éloigné ». Des prêtres se trouvèrent en effet à Poiroux parmi les conjurés, mais ils n'étaient ni les inspirateurs, ni les organisateurs. M. de Lézardière était de force à agir sans eux.

La dénonciation de la dame d'Angers fut communiquée à François-Jean Pichard du Page, procureur général syndic de l'administration départementale, et aux procureurs syndics de Montaigu et de Nantes. Pichard du Page n'attacha qu'une importance secondaire à la dénonciation et fit comprendre au Directoire des Sables-d'Olonne — le plus intéressé dans l'affaire — que « le plus sûr moyen d'entretenir la paix au milieu de nous » serait de se taire. Ce que firent toutes les administrations.

Mais les agissements des Révolutionnaires de plus en plus audacieux n'étaient pas faits pour entretenir cette paix désirée. Après la confiscations des biens de l'Eglise, la Constitution Civile du Clergé.

Comment la conspiration aurait-elle reculé devant ces empiètements et d'autres ? Car, observe Dom Chamard, « personne n'ignorait en France que le pouvoir royal était complètement annulé, non seulement par l'autorité de l'Assemblée Nationale, mais encore par la puissance des clubs des Jacobins et autres. Dans le but de rétablir la puissance du souverain, que tous les cahiers de 1789 déclaraient inviolable, une immense conjuration s'était formée dans les provinces frontières du royaume, à l'Est, au Midi, et à l'Ouest ». Louis XVI, comprenant enfin à quel danger il était exposé, lui et sa famille, « avait consenti à essayer d'échapper au cercle de fer dans lequel il était enfermé, et à se mettre à la tête de ses partisans ». Mal préparée, mal réalisée, la fuite du Roi devait se terminer le soir du 21 juin 1791, à Varennes-en-Argonne, par l'échec que l'on sait.

C'est pour ainsi dire parallèlement à l'affaire de Varennes que se déroula et échoua celle de la Proutière.

A cela rien de surprenant. L'affaire de la Proutière s'était déclanchée à la nouvelle de celle de Varennes.

Dès les premiers bruits de la fuite du Roi, l'émotion avait été vive parmi les affiliés à la conspiration. Juste à ce moment, un curé constitutionnel devait être installé à Poiroux. M. Arraudet avait refusé le serment. Pour être dans la légalité nouvelle, il fallait le remplacer. Un nommé Genêt, vicaire à Maillé, district de Niort, dans les Deux-Sèvres, avait été élu, mais il avait sans doute pris ses renseignements, et l'on comprend qu'il n'ait pas désiré affronter la famille Robert de Lézardière. Sur son refus, on passa à un autre qui s'appelait Prudent. De ce prêtre on ignore tout. Naturellement les gens de désordre avaient hâte de l'installer, mais une sérieuse opposition se dessinait. Le jour de la Fête-Dieu, jeudi 23 juin 1791, la cloche sonne pour appeler les électeurs à nommer... un sacristain ! Il paraît que c'est sur l'initiative d'un sieur Gouin, ancien sénéchal de la seigneurie de Poiroux. Evidemment ce n'était qu'un prétexte. Le maire Pillaud flaire quelque chose d'inquiétant. Il reste chez lui. Au contraire, le sieur Legeay, juge de paix, se précipite à la porte de l'église pour savoir ce qu'il y a. Il y rencontre le sieur Gouin, et discute vivement avec lui sur cette nomination vraiment peu opportune, surtout dans un moment où l'on va changer de curé. Mais la réflexion a été entendue par l'un des arrivants qui se faufile derrière le juge de paix et crie bien haut pour que nul n'en ignore : « Battons-nous ! Ce bougre est bien hardi avec son sacré curé de la Nation ! ». Maintenant Legeay savait à quoi s'en tenir. Il se retire, notant bien en sa mémoire les ecclésiastiques reconnus dans la foule : « Il y avait là, dira-t-il, le trop fameux Massonnet, ex-curé d'Avrillé, et son frère, Sicart, chanoine de Luçon, l'abbé de Lézardière, le curé Arraudet, de Poiroux, et quelques autres particuliers » (1).

---

(1) G. Loquet, *La Vendée Côtière contre la Révolution*, tome 1er, p. 98. Dix ecclésiastiques seulement se trouvaient

Comment l'abbé de Lézardière était-il chez lui, en cette fin de juin, alors que les vacances ne commençaient qu'à la mi-août ? C'est ce que je n'a ipu éclaircir.

Le vendredi, 24 juin 1791, c'était la Saint-Jean, fête très populaire. « Suivant la vieille coutume poitevine, garçons et filles dansaient éperdument la bourrée, sous les halles du bourg, aux cris de : « *Vivent les Aristocrates ! Le Roi est pris ! nous avons gagné !* »

Cette jeunesse croyait que l'on avait arraché des mains des factieux le bon Louis XVI. Mais à ce moment, le citoyen Legeay, revenant de Talmont, passe juste devant le bal. D'on ne sait où une pierre lui est lancée qui le blesse légèrement à la jambe. Ce geste est stupide, injuste, mais il révèle l'effervescence de la population.

Le lendemain, samedi 25 juin, dès neuf heures du matin, Legeay arrivait aux Sables-d'Olonne, et, avec la terreur que l'on devine, racontait les incidents de l'avant-veille et de la veille. D'autre part, des notables de Talmont, le 24, avait pétionné pour que l'on fouillât les maisons suspectes. Et comme beaucoup de nobles « s'acheminaient avec armes et bagages dans la même direction », il n'y avait plus de doute. Le complot était évident, et l'avertissement de la dame d'Angers était maintenant pris au sérieux.

Aux Sables-d'Olonne, le club des Amis de la Constitution, présidé par le curé constitutionnel Gérard, réclamait lui aussi la fouille de certaines maisons.

A Longeville, on craint un débarquement d'ennemis. On arme les habitants.

Sous la pression des patriotes de la campagne et des Amis de la Constitution, le Directoire, à dix heures du soir, se décide à agir, mais, comme pour dégager sa responsabilité, il précise, en sa délibération, que les patriotes de Poiroux, d'Avrillé et de Longeville se disent me-

---

à la Proutière avec le Bienheureux de Lézardière. En appendice le lecteur verra comment il a été possible d'en déterminer le nombre. De plus, un bref *curriculum vitæ* permettra de les identifier.

nacés et insultés, que la Proutière et la Marzelle (1) sont des centres de conspiration, que dans l'un de ces châteaux il y a des amas d'armes.

En conséquence, cinquante hommes de troupe de ligne et des gardes nationaux iront immédiatement à Poiroux se mettre à la disposition du maire et rétablir le calme ; un détachement de trente hommes se rendra à la Marzelle. Il y alla : trop tard, M. de Loynes et ses domestiques étaient déjà rendus à la Proutière. Ce détachement était commandé par Antoine Laverand, lieutenant de grenadiers, chevalier de Saint-Louis : l'un des rares officiers présents qui n'étaient pas de la Noblesse. Revenant de la Marzelle, Laverand apprenait à Longeville que la Proutière était fortifiée, remplie de gentilshommes. Au moins trois cents hommes avec des canons (2).

Ce même jour, qui était le dimanche 26 juin 1791, à trois heures de l'après-midi, le maire François Pillaud se présentait aux autorités des Sables-d'Olonne pour leur donner les plus inquiétantes précisions sur le rassemblement de la Proutière. Le Directoire envoie un exprès à Laverand qui doit être à Avrillé. Quand l'exprès y arrive, Laverand est déjà à trois quarts de lieues de Poiroux. A cette heure le Directoire ignorait encore l'arrestation du Roi à Varennes.

Laverand obéit, revint camper à Avrillé.

Dans la nuit du 26 au 27 juin, parvenaient aux Sables deux nouvelles : la première que la famille Royale était arrêtée ; la seconde que le lundi 27, à cinq heures du matin, partaient de Challans vingt-cinq hommes de

---

(1) La Marzelle, entre Saint-Hilaire-la-Forêt et Longeville, canton de Talmont.

(2) Antoine Laverand était né à Rieux (Haute-Garonne), le 22 novembre 1730. Soldat le 27 novembre 1750, sergent le 24 août 1762, lieutenant en second le 25 mai 1782 et en premier 1788. Capitaine le 15 septembre 1791, chef de bataillon le 8 octobre 1793. Il était employé à Rennes, le 20 novembre 1800, quand il lui fut accordé, pour six campagnes et un séjour de quatre ans (1763-1768) à la Martinique, en représentation de 58 ans et 19 jours de services, une solde de retraite de 2.000 francs, à toucher à Nantes.

troupe de ligne, avec de la garde nationale et une pièce de canon.

⁂

Dès lors les Administrateurs pouvaient attaquer. Ils donnèrent l'ordre de se rapprocher de la Proutière, y ajoutant des conseils de prudence pour éviter l'effusion du sang, et assurer le respect des propriétés.

Depuis le 23 juin, « quinze maîtres logeaient déjà chez le sieur de Lézardière ». Les dames se tenaient au château, les messieurs dans les dépendances. Le château passait pour avoir cinquante lits de maîtres.

Grâce à un service d'espionnage, M. de Lézardière était bien renseigné. Il n'ignorait donc rien, ni des mouvements de troupe, ni surtout de l'animosité des partisans du nouveau régime. Il tint conseil avec ses amis. La résistance parut impossible. La plus élémentaire sagesse conseillait d'en rester là. Pour parer au pire le mieux était de parlementer. M. de Lézardière s'arrêta à un projet de reddition qui était honorable pour les conjurés, qui n'avait rien d'humiliant pour les autorités révolutionnaires. En effet, d'après un rapport des Commissaires du Département, ce projet portait que « les hommes réunis (à la Proutière) n'avaient jamais eu et n'avaient encore aucune intention hostile, mais qu'ils étaient pour vendre chèrement leur vie si l'on prétendait les y forcer : ils demandaient qu'on leur laissât leurs armes, parce que leur vie était menacée de toutes parts, et la crainte d'être menacés étaient le motif qui les avait fait se rassembler » (*Archives Nationales*, DXXIX, liasse 133).

Dom Chamard précise que la nouvelle de l'arrestation du Roi avait été apportée aux Sables dans la soirée du 25 juin. M. Loquet dit que c'est dans la nuit du 26 au 27. Dom Chamard croit que c'est la nouvelle de l'arrestation de Louis XVI qui poussa les conjurés à se rendre : « Les conjurés en l'apprenant, écrit-il, eurent la maladresse d'offrir de se disperser, si on leur laissait leurs armes. C'était avouer leur complot ».

Le message, projet de cette reddition, fut porté de la Proutière à Laverand, qui ne se croyant aucun pouvoir

pour décider, fit remettre le billet, sur les cinq heures du soir (lundi 27 juin), au Directoire. Les officiers municipaux furent convoqués d'urgence. « Après une discussion très mouvementée, ce qui arrivait toujours quand les deux Administrations étaient réunies », l'assemblée déclara inacceptables les conditions proposées par M. de Lézardière. Cette mauvaise réponse fut portée à la Proutière, dans la nuit, peut-être le matin du 28 juin. Cette même matinée, à neuf heures, sur l'ordre de Gaudin et de la municipalité Sablaise, Laverand partait pour Poiroux (1). Il avait 564 hommes et un canon. Sa marche fut prudente. M. Loquet raconte qu'une avant-garde de soixante hommes précédait la colonne. « Tout se passa sans la moindre alerte, et les premiers soldats arrivèrent frais et dispos sous les murs du château ; pas un seul obstacle. Naturellement, n'ayant eu à subir aucun acte d'hostilité et voyant tout tranquille devant eux, même les portes ouvertes, ils se hasardèrent dans la première enceinte. Le logis était complètement abandonné... » (p. 118).

M. de Loynes était venu en toute hâte prévenir M. de Lézardière de l'arrivée imminente de la troupe. A dix heures, les Nobles et leurs hommes prenaient la route de Grosbreuil, dans l'intention d'attaquer les Sables-d'Olonne qu'ils supposaient sans défense. Nous verrons plus loin qu'ils eurent tôt fait d'entrevoir la réalité. Le lendemain, on en trouvera sur toutes les routes, déjà loin des Sables. Quant aux dames, dès la mauvaise réponse du District à l'offre de capitulation, on les avait déguisées et envoyées au château de la Moricière, paroisse de Nieul-le-Dolent.

« A trois heures de l'après-midi, le gros de la colonne, venant d'Avrillé, était encore en vue et s'apprêtait à suivre l'avant-garde dans la première enceinte quand

(1) L'abbé Jacques Gaudin avait écrit, en 1780, un ouvrage contre le Célibat des prêtres. A la Révolution, il devint procureur de la commune des Sables-d'Olonne. Elu député à la Législative, le 4 septembre 1791. Grand vicaire de l'évêque constitutionnel. Démissionne en novembre 1793, apostasie, se marie, a un fils. Conservateur de la Bibliothèque de la Rochelle, membre associé de l'Institut.

tout-à-coup un énorme nuage de fumée s'éleva du château déjà tout en feu » (1).

La troupe n'étant arrêtée par aucune résistance, voyant le manoir vide, l'avait envahi et pillé, sans oublier de boire. « L'un des gardes nationaux des Sables, nommé Loyseau, surexcité sans doute par de trop copieuses libations, écrit Dom Chamard, mit le feu aux servitudes, et, en quelques heures, le château tout entier n'était plus qu'un monceau de ruines » (2).

« Dans la même journée, une autre maison noble, de la paroisse de Poiroux, celle de Garnaud, propriété de

---

(1) Loquet, *op. cit.*, p. 118.

(2) Dom Chamart, *op. cit.*, p. 232.

Il y avait aux Sables-d'Olonne des Loiseau ou Loizeau (on trouve les deux orthographes dans un même document pour la même famille). Peut-être étaient-ils parents du garde-national qui fit brûler le château de la Proutière ? En tout cas, ils étaient gens fort complaisants. On en jugera : Gérard, élu curé constitutionnel des Sables, fait son entrée le 12 juin 1791. La population ne se hâte pas de l'accueillir. Le joailler François Loizeau le dédommage de cette avanie, en lui offrant l'hospitalité. Et le soir même, devant la boutique, un concert est donné — sans doute par la troupe, car seules les autorités civiles et militaires assisteraient à sa procession de la Fête-Dieu, avec quelques rares personnes. Mais il y a mieux : le 7 janvier 1794, à la mairie des Sables, un nommé René Loiseau (sic) donne sa fille, « la citoyenne jeanne Benigne Loizeau (sic) agée de vingt sept ans, native de la commune de la Barotière » et domiciliée aux Sables ; il la donne en mariage au curé constitutionnel de Challans, le « citoyen rené claude michel Borel Miracle âgé de trente cinq ans natif de luçon ». Mais celui-ci estime qu'il n'en a pas encore fait assez pour prouver son civisme, et six semaines après, le 23 février 1794, il revient au lieu de son union sacrilège, pour apostasier publiquement et déclarer « en outre qu'il ne voulait être que le prédicateur des Droits de l'homme, de la Constitution et des lois de la patrie ».

Comme pour rejeter dans l'ombre de telles bassesses, la Providence avait donné et donnerait d'autres spectacles aux Sablais ; le 30 avril 1793, le martyre de leur compatriote : l'abbé Jacques Petiot, ancien vicaire de Legé et de Challans, curé de Saint-Révérend ; et, en 1797, les prémices de l'apostolat réparateur du bon Père Baudouin.

ronne : trois mois plus tard, le Roi achetait pareillement l'île de Noirmoutier pour le prix exorbitant de 1.900.000 livres et Louis XVI devait, en 1785, payer l'île d'Yeu un million de livres.

Le nouveau domaine royal ne constituait pas en lui-même une bien brillante acquisition, si l'on s'en rapporte aux mémoires et doléances des habitants de l'époque :

« Pendant huit mois de l'année, lit-on dans un document de 1787, l'île de Bouin est un bourbier affreux. Ses chemins sont impraticables aux voitures, aux hommes et aux chevaux ; tout commerce est interrompu avec la terre ferme et les habitants sont privés de denrées de première nécessité. Ils sont obligés de faire venir par mer, à grands risques et à grands frais, tout ce dont ils ont besoin, jusqu'à leur bois de chauffage, et encore la plupart se chauffent-ils avec la fiente de leurs animaux. Leur île ne produit ni vin, ni bois, ni fruits, ni lin, ni chanvre ; à peine y trouve-t-on de l'eau potable. Isolés de toute communication, ils vivent concentrés dans leur île, presque toujours occupés à réparer leurs digues, à curer et à entretenir des milliers de canaux nécessaires pour la formation du sel et que les immenses dépôts vaseux de la baie de Bourgneuf engorgent tous les ans... Leur commerce est ruiné, leurs ports sont comblés, leurs canaux obstrués, leurs ponts et leurs écluses renversées ; tout enfin leur fait craindre, dans la perte entière de leurs salines, le renversement prochain de leur fortune » (8).

Pour qui connaît les gens de Bouin, fiers de leur pays, ce tableau serait déconcertant, s'il ne s'agissait là d'une pétition adressée au Roi pour protester contre l'établissement de l'impôt. Vrai dans le fond — et qu'y a-t-il de changé aujourd'hui ? — le tableau n'a-t-il pas été sciemment quelque peu noirci ? Pas plus qu'alors l'île ne produit aucune des denrées énumérées ; « la fiente des animaux » sert toujours, dûment préparée, de chauffage ; les charrauds sont encore, l'hiver, « d'affreux bourbiers » et les marais salants ont constamment diminué

(8) *Documents*, p. 129.

de superficie et de rapport depuis lors... Et cependant qui pourrait mettre en doute la prospérité actuelle de la campagne bouinaise ?...

Suivant l'usage, la baronnie fut affermée à divers fermiers (9) et, en dernier lieu, par arrêt du Conseil d'Etat du Roy en date du 7 juin 1785, moyennant une rente annuelle de 10.000 livres, à « très haut et très puissant seigneur Gabriel-Louis de Caulaincourt, chevalier, marquis de Caulaincourt et autres lieux, brigadier des armées du Roy, mestre de camp, Commandant du Régiment de Rohan-Soubise, Chevalier de l'Ordre Royal et Militaire de Saint-Louis, Grand Bouteiller héréditaire de l'Abbaye de Saint-Denis en France », époux de « Dame Anne-Joséphine de Barandier de la Chaussée d'Eu, dame d'honneur de Madame la Comtesse d'Artois, demeurant ordinairement à Paris, en son hôtel, rue et barrière Notre-Dame-des-Champs, paroisse de Saint-Sulpice » (10).

Le fermier, soit en personne, soit par l'intermédiaire de « haut et puissant Messire Jean-François de Barandier, Comte Dessuiles, Chevalier de Saint-Louis, demeurant à Paris en son hôtel, rue du Canivet, paroisse de Saint-Sulpice, oncle de la dite dame de Caulaincourt », ou de son régisseur, M^re^ François Dosset, Sr du Breuil, affermait à divers, pendant cette même année 1785, les

(9) Il est inexact de dire (Léon Dubreuil : *Monographie de la Commune de Bouin*, p. 31) que Bouin devint, après 1776, « la proie des fermiers généraux ». Les seigneurs successifs de l'île avaient de tout temps affermé les revenus de Bouin à divers, par exemple à Etienne Marsaud (1733), à Alexis Joubert et autres, qui vivaient à Bouin même et étaient fort estimés de leurs compatriotes.

(10) Gabriel-Louis de Caulaincourt fut le père de Louis-Armand-Augustin, marquis de Caulaincourt, né au château de ce nom en 1773, qui servit dans l'armée dès l'âge de quinze ans comme aide de camp de son père. Des premiers ralliés à Bonaparte sous le Consulat, il fut chargé avec Berthier de surveiller l'enlèvement du duc d'Enghien à Ettenheim, au pays de Bade, dans la nuit du 14 au 15 mars 1804, avant de devenir, sous l'Empire, duc de Vicence, ambassadeur à Saint-Pétersbourg (1807) et, en 1814, aux jours sombres de la campagne de France, le ministre et le confident de l'Empereur. Mort à Paris en 1827.

domaines de la seigneurie, à savoir : les sept moulins à vent de la Coupelasse, de l'Epoys, du Poirocq, de la Venelle, du Chiron, du Puy et le Grand-Moulin — ces quatre derniers situés aux « *Vignes-Gastes* » (11) — et qui, paraît-il, avaient tous besoin de grosses réparations ; les métairies du *Bras Salé*, des *Grandes Virées*, de *l'Aubretière* — 42 journaux de prés et terres, les marais des *Tortes* et de *la Neuve* —, des *Mossardières*, de la *Sablaiterie*, de *Tortet...*, et des terres aux *Provances*, à la *Suze*, à la *Chevoirie...*

A titre de curiosité, voici la teneur du bail consenti le 10 août 1785 à « Jacques Dugué, veuf de Françoise Groisard, François Dugué, époux de Renée Delaprée, et François Robard, époux de Louise Dugué, les tous meuniers, pendant la vie de Sa Majesté régnante seullement », de « la plaine et entière jouissance du moulin à vent situé au village de l'Epois, ditte paroisse de Notre-Dame de Bouin, avec tous les droits, profits et émolumens attribués au dit moulin pour cause de banalité, ainsi que trois quarts environ de journal de terre situé au pied dudit moulin ».

Les preneurs étaient tenus de « fidelement moudre le

---

(11) Il y avait, de plus, un moulin aux Roussières, sur le grand chemin allant de la ville au port du Sud, qui appartenait alors à dame Marie-Anne Bruneau des Gravelles, veuve de Messire Louis Fresneau, seigneur de la Templerie, vivant conseiller du Roy, Maître ordinaire de la Chambre des Comptes de Bretagne. Ce moulin datait du XVI[e] siècle : le 2 juillet 1578, Gilles de Machecoul, Seigneur de Bouin, avait accordé à Jacques Fouré la permission de bâtir un moulin au quartier des Roussières moyennant une redevance annuelle de dix livres tournois.

De tous ces moulins, il ne subsiste plus que le Grand Moulin des Vignes.

Le moulin de l'Epois s'élevait au Nord-Ouest du village, non loin de la Chapelle, dont le terrain lui était contigu.

Vendu nationalement à la Révolution, il passa rapidement de main en main, changea au moins cinq ou six fois de propriétaire dans la première moitié du XIX[e] siècle, et finit par être démoli. Il n'en reste plus aucune trace, non plus que de la Chapelle, dont les murs n'ont disparu qu'au début de ce siècle.

grain de ceux des habitans qui yront moudre audit moulin ; charger à leurs frais et sans espoir de récompense un tonneau de bled à bord de barque... pour ledit seigneur ; faire toutes les réparations grosses, moyennes ou menües dont ledit moulin aura besoin..., sauf celles qui seroient occasionnées par cas fortuits ou imprévus, feu du ciel, ouragant, etc... », et enfin de payer la somme de 155 livres et fournir trois couples de pigeons par an.

Non moins curieux est le bail du passage du Sud, le 20 novembre 1785. Pour la somme de 150 livres par an, noble homme François Dosset, Sr du Breuil, régisseur de la terre et seigneurie de Bouin, fondé de pouvoirs du marquis de Caulaincourt, affermait pour neuf ans à Jean Gagneux, marinier, et à Françoise Robard, son épouse, demeurant au village du Sud, « une maison basse couverte à thuilles, composée de deux chambres », avec écurie, remise, cellier, toit à cochons, et « le droit exclusif du passage par mer au dit lieu du Sud, avec tous les droits, profits et émolumens y attribués, tout quoy les preneurs ont déclaré bien connoître pour en jouir depuis longtems.. », et à la charge « d'entretenir les barges et bateaux servant au dit passage de toutes menües réparations, comme galfaitage, se fournissant de filasse, brais ou goudron, et egallement les cordages et avirons dont ils auront besoin..., de tenir les poiray (perrés) de l'un et de l'autre côté du dit passage en un état de propreté suffisant, affin de faciliter l'approche du public pour embarquer..., d'entretenir les coefs... ».

Les preneurs s'obligeaient, naturellement, au surplus, à « se tenir prest à toutes marées et sans exceptions d'aucun jour pour passer et repasser ceux qui se présenteront au dit passage ayant exactement soin d'éviter tous les dangers et les accidents... ».

L'engagement n'était pas superflu, ni le risque illusoire. A cette époque, avant les prises Pelletier et Luminais, le Dain avait une certaine largeur au niveau du Sud et la violence de la marée s'y faisait parfois sentir ; peu auparavant, le 12 août 1782, le bateau, surchargé d'hommes, de femmes et d'animaux, avait coulé à fond causant la mort de onze personnes.

Des passages semblables existaient à la Frette, à la Claye et à l'Epois. Les passages de la Claye et de l'Epois

dépendaient au début du XVIII[e] siècle, chose curieuse, de la Cure de Chantilly, au diocèse de Senlis, à cause du prieuré de Saint-Gildas de Rocheservière et Legé, « uny et incorporé à la cure dudit Chantilly », auquel ils appartenaient, en vertu sans doute d'une très ancienne donation. Le curé de Chantilly les céda, le 11 mai 1711, « à tiltre de rente foncière perpétuelle et non rachetable », pour 75 livres de rente annuelle payable au jour de Saint-Jean-Baptiste, à la veuve de Philippe de Clérambault, dame de Palluau et de Bouin (12).

⁂

La ville même de Bouin était jadis une sorte de ville fortifiée avec son château au centre de l'agglomération ; on remarquera le tracé bizarre des vieilles rues, dont aucune n'est parfaitement rectiligne ni se prolonge avec quelque autre ; toutes les issues sont en chicane, dispositif particulièrement propice à la défense ; à chaque tournant, l'assaillant risquait de rencontrer une embûche ou un ennemi.

L'aspect général n'a pas dû changer beaucoup depuis cent-cinquante ans, à part le tracé de la grand'route Bourgneuf-Beauvoir qui, d'ailleurs, n'affecte pas le centre de l'agglomération, et celles des Brochets et des Champs ; sauf que la plupart des maisons ont été reconstruites ou modernisées et qu'il s'en est construit beaucoup de nouvelles, par exemple le long des routes modernes. Et encore n'est-il pas rare de rencontrer quelque vieux pignon, quelque vieille porte cintrée qui rappelle cette fin d'Ancien Régime...

Une tradition ancienne veut qu'il y ait, sous la ville, un souterrain à ramifications diverses dont une branche passerait sous l'église. Le sous-sol calcaire de l'île se prête admirablement, en tout cas, à cette sorte d'ouvrage et si le souterrain est actuellement ignoré — ou comblé —, de nombreuses maisons possèdent de vastes caves. La plupart de celles-ci, à vrai dire, sont banales, creusées dans le rocher et recouvertes uniquement du plancher des pièces sus-jacentes soutenu par d'énormes et antiques poutres.

---

(12) *Documents*, p. 441.

Il en est cependant, au cœur même de la ville, trois particulièrement curieuses, voûtées de pierre, dont deux au moins paraissent avoir été de grandes salles souterraines en rapport probable avec le château. A l'angle de la Place de l'Eglise et de la rue de Bourgneuf, — *alias* du Cimetière — la maison de Mlle Cazeaux, ou maison Naulleau, possède une immense cave composée de deux parties, l'une seulement voûtée, présentant l'aspect d'une vaste salle rectangulaire avec voûte en berceau cintré, sans autre particularité qu'une sorte de petit placard ménagé dans la paroi Sud, et, du côté opposé, les traces d'une ancienne ouverture obstruée qui semble en avoir été l'accès primitif.

A l'autre bout de la Place, à l'entrée de la Grand'Rue, la maison Pelote est construite pareillement sur une cave, plus intéressante au point de vue archéologique, formant deux travées adjacentes, voûtées aussi en berceau, communiquant entre elles par deux arcs cintrés, de profil trapézoïdal, aux arêtes abattues, retombant sur un pilier central octogonal. Malheureusement, cette cave a été remblayée, à cause de l'eau sans doute, jusqu'à la hauteur des chanfreins servant de chapiteaux. La forme des arcs et l'appareillage des voûtes incitent à dater cette construction du XVI^e^ siècle environ ou du XVII^e^.

Plus ancienne certainement est la cave de la maison Simonneau, située en face de la précédente, avec laquelle elle devait communiquer primitivement par un passage souterrain sous la chaussée. On est en présence ici d'une grande salle rectangulaire, à laquelle on accède par un escalier à vis taillé dans le roc, divisée en trois travées par des arcs-doubleaux à arêtes abattues et en tiers-point, comme le berceau de la voûte d'ailleurs. La partie centrale, la plus vaste, mesure environ trois mètres de longueur sur quatre de largeur ; les autres sont moins profondes, celle du fond, au Nord, s'étrangle à son extrémité à cause de la présence, du côté Ouest, d'un puits. Il y a eu, en un certain point, une sorte de tassement de la voûte : le doubleau a gauchi, mais la solidité de cette construction, que l'on peut attribuer au XIV^e^-XV^e^ siècle, reste indubitable. Là encore,

le sol a été exhaussé d'une certaine hauteur, les arcs ogifs se perdent dans un remblai relativement meuble qu'il serait facile de fouiller.

Nous ne connaissons pas d'autres monuments de ce genre à Bouin. Il faut cependant mentionner l'ancienne geôle ou prison de la seigneurie, située sous la grande salle de la Mairie (ancien Présidial) : c'est une construction rectangulaire de 6 m. sur 4 m. 60, de 2 m. 75 environ de hauteur, voûtée en berceau et éclairée par une petite baie rectangulaire.

De plus, on nous a signalé certains puits curieux sous la rangée de maisons qui borde à l'Ouest la Place de l'Eglise, présentant dans leur maçonnerie des sortes d'accès pouvant être aussi bien des bouches d'air pour souterrains que de fausses pistes destinées à égarer et à perdre un assaillant ignorant les aîtres. Enfin, il existe, à l'angle de la rue de Bourgneuf et de la venelle de la Cure, une vieille maison du XV^e^ siècle, malheureusement complètement défigurée : on y a détruit jadis, sans nécessité aucune, une cave voûtée et l'escalier à vis qui y accédait, et, pour comble d'infortune, on a enduit d'une épaisse couche de ciment, il y a quelques années, l'encorbellement en pierres appareillées qui donnait à ce vieux logis tout son cachet...

Tout à côté se trouve un modeste oratoire, au coin du cimetière, autrefois chapelle de l'Aumônerie Saint-Julien, fondée au XV^e^ siècle. Vendu à la Révolution, cet édifice, sans intérêt archéologique, fut restauré et rendu au culte en 1867 sous le vocable de Notre-Dame des Sept-Douleurs.

Quant à l'église, qui occupe le centre de l'agglomération et le point culminant de l'île, c'est, dans ses parties les plus anciennes, une construction du XIV^e^ siècle qui a succédé sans doute à plusieurs sanctuaires antérieurs. Elle relevait, avant 1789, de l'abbaye de Saint-Jouin-de-Marnes. C'était alors un édifice en forme de croix latine, à chevet plat, ne comportant qu'une seule nef, sans bas-côtés ; le clocher était hors œuvre formant porche. Une lithographie du début du siècle dernier nous le montre ainsi, l'église proprement dite assez

écrasée à côté de la haute flèche. Les siècles n'avaient pas été sans laisser leur empreinte sur la construction qu'avaient assaillie de multiples vicissitudes ; deux ouragans, entre autres, particulièrement violents, en 1635 et 1751, et un incendie allumé par la foudre en 1775, avaient considérablement abîmé la toiture. Le 9 janvier 1791, le fabriqueur et les marguilliers se préoccupaient encore de faire des réparations « à l'orloge et à une croisée de la chapelle Saint-Jean en partie abbatue par le vent ».

La reconstruction de 1873-1875 a transformé cette église en un vaste édifice à trois nefs, transept et chœur, le tout recouvert de voûtes ogivales bombées, à la mode gothique de l'Ouest, à six (nef) ou huit nervures pyriformes (transept) (13), ne conservant guère d'anciens que le chevet avec la grande baie, malheureusement en partie obstruée par un rétable Renaissance, qui a donné son nom à la rue adjacente — rue du Grand Vitrail — et la tour du clocher, désormais incorporée à la nef. Cette tour, du XIV[e] siècle dans sa partie basse, avec le beffroi du XVI[e], ses baies cintrées, sa galerie, ses machicoulis, supporte une flèche élancée, plusieurs fois frappée par la foudre, qui a été réédifiée pour la dernière fois en 1853, sensiblement sur le modèle antérieur, à cela près qu'on l'a flanquée de quatre petits clochetons.

---

(13) Cette église mesure 35 m. de longueur, non compris le clocher (tour carrée de 6 m. de côté), sur une largeur allant de 29 m. 50 (transept et croisillons) à 20 m. (nef et bas-côtés).

Voici les dates marquantes de sa construction :

12 octobre 1873 : pose de la première pierre par Mgr Place, alors évêque de Marseille, mort cardinal-archevêque de Rennes et dont le cœur repose dans le cimetière de Bouin ;

2 mai 1875 : Bénédiction de l'église par M. l'abbé Poëlane, curé de Bourgneuf-en-Retz ;

12 mai 1878 : Consécration par Mgr Catteau, évêque de Luçon, de l'église et du maître-autel. Consécration de l'autel du Rosaire par Mgr Place ;

21 septembre 1879 : Consécration de l'autel Sainte-Anne-Saint-Jean, par Mgr Place.

Les trois rétables de l'église datent du XVII[e] siècle (1680 ?), mais seul celui du maître-autel — à part les sta-

La partie la plus intéressante au point de vue archéologique est la sacristie, intercalée dans l'angle du chœur et du croisillon nord : c'est une belle salle rectangulaire de 7 mètres sur 5, composée de deux travées voûtées d'ogives avec clefs ornées d'écussons. La retombée des voûtes sans chapiteaux et le profil prismatique des moulures indiquent la fin du XV[e] ou le début du XVI[e] siècle ; une pièce des Archives Communales assigne à cette construction la date de 1505.

On ne retrouve plus de nos jours la *Rue Courte-Soupe*, dont le nom, plus pittoresque certainement que le quartier auquel il s'appliquait, évoque, comme la rue Pois-

---

tues de Sainte Julienne et de Sainte Nicomédie (1829) — a conservé son ordonnance primitive ; le rétable de Sainte Anne a été en 1822 et en 1878 l'objet d'importantes restaurations (statues, autel) ; le troisième, celui du Rosaire, a été réédifié en 1877.

Les anciennes cloches de Bouin ont disparu pendant la Révolution ; on ne sait que peu de chose à leur sujet, deux furent bénites — *Barbe* et *Gabrielle* — dans le courant du XVII[e] siècle, qui, sans doute, durent être refondues ultérieurement, avant d'être envoyées à la Monnaie en 1794.

La sonnerie actuelle, très harmonieuse, de ton mineur, se compose de quatre cloches, les deux plus petites fondues en 1877, sous le pastorat de M. Durandet (Astier, fondeur à Nantes) ; les deux plus grosses en 1925 (Chanoine Bouchet, curé — Bollée, fondeur à Orléans), celles-ci en remplacement d'une cloche de 1839 (*Marie de l'Assomption*, — M. Rousseau, curé ; Voruz, de Nantes, fondeur, 1.530 kgr) qui était fêlée et ne s'harmonisait pas avec les autres. Voici leurs caractéristiques :

I. — *Marie de l'Assomption-Paule-Joséphine*, 1.300 kgs, donne le *Ré*. Parrain : M. Paul le Cler ; marraine : Mlle Joséphine Pelletier (28 mai 1925).

II. — *Georgina-Fidéline-Louise*, 770 kgs, donne le *Fa*. Parrain : M. Fidèle Raimbaud ; marraine : Mlle Louise Chevrier (1925).

III. — *Marie-Caroline-Joséphine-Marguerite*, 500 kgs, donne le *Sol*. Parrain : M. Achille Le Cler ; marraine : Mme Pelletier, née Grolleau (6 novembre 1877).

IV. — *Jacqueline-Léonide-Jeanne-Philomène*, 350 kgs, donne le *La*. Parrain : M. Jacques Naulleau ; marraine : Mlle Jeanne Chartier (1877).

Pain ou Pouët-Pain à Beauvoir, un ancien coin de misère et de pauvreté, et l'on serait fort en peine de la situer, bien que ce nom se soit conservé jusque vers 1830, si un document de 1815, portant « *Rue Courte-Soupe* ou *de Sainte-Anne* », ne donnait la clef du mystère. Ni la *Rue de Catelinette,* qui longeait la propriété du Guittenit et fut absorbée par la grand'route en 1837.

La *Rue du Château* a perdu aussi son nom depuis la Révolution qui en fit la *Rue Voltaire :* c'est l'actuelle *Rue du Grand Vitrail,* bien que le Château ou *Grand Logis* existe toujours : « Ma maison et hostel noble », disait en 1645 Léon du Chastellier-Barlot, Seigneur de Bouin, dans un Aveu rendu à Henry de Guénégaud, baron de la Garnache et Beauvoir, « scittué en la ville de Bouin avec son jardin et fuye au-dedans, proche l'église paroissialle dudit lieu... ». C'était l'ancienne demeure du Sénéchal de Poitou ; l'hôtel du Sénéchal de Bretagne, aliéné dès la fin du XVII[e] siècle, lors de la réunion des deux parties de l'île sous une juridiction unique, n'était autre que le Grand Pavillon (propriété Le Cler). Le vieux « château », tout délabré qu'il soit, garde encore grand air avec sa haute toiture, sa corniche appareillée et ses baies du XVI[e] siècle. Vendu à la Révolution comme bien national, il fut acquis par les Dosset, puis passa aux mains des Thierry-Raguenier (1813) et des Rousselot de Saint-Céran (1826) (14), avant d'échoir à la Commune qui y installa l'école primaire publique de garçons.

La *Rue des Texiers* ou *des Tessiers* a pareillement perdu son nom vers le milieu du siècle dernier ou, si on le lui donne encore parfois, du moins la connaît-on mieux sous le nom de *Rue du Couvent,* depuis que les religieuses de Chavagnes y ont, en 1843, installé leur établissement (15). Celui-ci occupe une maison qui fut

---

(14) « Jean-Antoine Rousselot de Saint-Céran, époux de Julie-Charlotte Juchault de Lamoricière, demeurant au Chaffault, commune de Bouguenais » (18 décembre 1826), devait laisser son nom à l'importante *Matte Saint-Céran.*

(15) Les Ursulines de Chavagnes s'installèrent très tôt à Bouin ; dès la fin de 1806, elles prenaient, avec la Sœur Saint-Eutrope comme supérieure, la direction de l'Hospice :

achetée à cet effet le 25 juin 1843 par Dame Mélanie Dupleix — Madame Sainte-Anastasie —, Supérieure des Dames Ursulines de Bouin, et trois autres religieuses de Chavagnes (16). La Chapelle fut construite quelques années après.

Les autres vieilles rues existent toujours pour la plupart : la *Grand'Rue*, la *Rue de Bourgneuf*, vulgairement dite aujourd'hui *du Cimetière*, à cause de la confusion possible avec la route nationale de Beauvoir à Bourgneuf, la *Rue du Guittenit*, la *Rue du Château d'Arras* (17), la *Rue de la Pierrière* — qui rappelle sans doute l'existence d'une ancienne carrière — et la *Rue Neuve* « conduisant du *Coin du Ramonet* à la *Rue Rectorie* », cette *Rue Rectorie* que personne ne connaît plus depuis qu'a disparu la « maison rectorialle » qui lui donnait son nom, qu'elle a troqué contre celui de *Rue du Pavillon*.

Le *Pavillon* est l'une des plus curieuses maisons de Bouin, s'apparentant comme aspect au *Grand Logis*, mais moins délabrée, avec son haut faîtage, ses grandes salles aux poutres apparentes et sa tourelle carrée. C'était au XVIII[e] siècle la demeure familiale des Jou-

---

c'était la première fondation hospitalière, et la deuxième fondation de la Congrégation, la première ayant été Soullans (Ecole) qui, d'ailleurs, ne dura pas. En 1812, les mêmes religieuses fondaient aussi — on ne sait en quel endroit — l'Ecole des filles de Bouin, dont elles conservèrent la direction jusqu'en 1903. Lors de la sécularisation, elles durent abandonner plusieurs de leurs maisons, où les remplacèrent les Sœurs de Mormaison. A la suite d'arrangements intervenus après 1918, Chavagnes reprit certaines écoles du Marais, notamment la Garnache et Beauvoir, qui comptaient aussi parmi les plus anciennes fondations de l'Institut, mais Bouin resta définitivement à Mormaison.

Quant à l'Hôpital, il est desservi depuis 1834 par les Sœurs de la Sagesse.

(16) Cette maison provenait de la famille Joubert et avait passé successivement de Ferdinand Joubert à Mme Haranchipy (24 octobre 1813), au S[r] Jean-Aimable Leroy (20 décembre 1820) et enfin à Jean-Jacques Rousseau de l'Isle (4 décembre 1829).

(17) Primitivement *d'Arats*, étymologie inconnue ; certains documents portent aussi « *des Rats* ».

bert, dont les derniers représentants la vendirent, en 1825, après le décès de Demoiselle Julienne Joubert, aux Rousseau de l'Isle.

Ceux-ci possédaient aussi alors les maisons voisines, pareillement connues — par extension abusive — sous le nom de Pavillon, dont ils avaient hérité des Jolly. A la fin de l'Ancien Régime y vivaient noble homme Joseph Jolly, Sr de la Limagne — qui les avait acquises de divers, à la suite de vente judiciaire, le 9 juillet 1735 —, noble homme Pierre Jolly, Sr du Bochard, son frère, et son gendre, Maître Jean-Baptiste Rousseau de l'Isle, « contrôleur des actes et receveur des domaines du Roy... ».

La « maison rectorialle » était construite, entre cour et jardin, dans le vaste terrain, alors complètement entouré de murs, qui s'étend à l'Ouest de la petite *rue* dite encore actuellement *de la Cure*, et se poursuivait sur une partie de la *Rue Neuve*, avant le percement de la route des Brochets. Une vieille porte du XVe siècle, dernier vestige de la demeure des anciens recteurs de Bouin, n'a disparu que tout récemment : on la retrouve d'ailleurs, sauvée de la destruction, dans l'enclos de Me Béliard, notaire (18).

A l'automne 1787, Messire François-Angélique Coussays (19) avait succédé à Messire Yves Ricordel dans la charge de Recteur de la paroisse de Notre-Dame de l'Isle de Bouin. Non pour cause de décès, ni même de départ : Messire Ricordel, qualifié alors « prêtre titulaire du bénéfice de Saint Jullien en cette paroisse et ancien recteur d'icelle », habitait encore Bouin en décembre suivant, « pensionnaire chez Messire Jean Le Meignen, prêtre, rue Neuve », dans une maison dite « *La Chasse*

(18) Cette porte, d'après les notes du Dr A. Pelletier, qu'on nous a aimablement communiquées, donnait accès à une tourelle polygonale qui renfermait l'escalier principal de la maison. Des travaux de nivellement opérés dans ce terrain au début du siècle, ont mis à jour les fondations de l'ancienne Rectorie et des caves encore intactes.

(19) Né à Port-Saint-Père en 1743, fils de François Coussays et de Bonne-Angélique Vesneau ; prêtre du 20 décembre 1771, vicaire d'Indre en 1773, de Doulon en 1775, de Saint-Etienne-de-Mont-Luc en 1780.

Royale » (20), attenante, ou presque, à la Cure. On perd ensuite la trace de ce digne prêtre. Quant à l'abbé Coussays, il devait, après avoir refusé le serment constitutionnel, s'exiler en Espagne pendant la Révolution et revenir, dès l'an VII, dans sa paroisse où il mourut, âgé de 72 ans, le 5 juillet 1815.

Aucune rue du vieux Bouin, si ce n'est les petites ruelles de l'Aumois, n'évoque mieux le temps jadis que l'antique *Rue du Pas-Marteau*, avec sa rangée de maisons vieillottes et la propriété des Pelletier, ancienne demeure patrimoniale des Luminais, où vivait alors — il y était né le 22 décembre 1753 et y mourut le 16 juin 1812 — noble maître Michel-Pierre Luminais, avocat au Parlement de Paris, procureur du Roi de la baronnie royale de l'Isle de Bouin, époux de dame Françoise Josnet de la Navarrière, qui sera juge de paix en 1791, administrateur du District de Challans en 1793 et, enfin, sous l'Empire, Membre du Corps Législatif.

Il y avait aussi, touchant la propriété Luminais et à l'Ouest de celle-ci, une antique maison importante, dite *de Montaigle*, consistant en plusieurs chambres hautes et basses, avec cour, jardin, ménageries diverses et son colombier « qui a droit d'avoir pigeons ainsi qu'il est porté dans les titres de la seigneurie » ; cette maison, vendue le 9 mai 1779 par Messire Gaspard-René Rouxeau de la Mesnardière, Seigneur de Saint-Gervais, à « Messire Jean Bernard, prestre, demeurant en l'isle de Bouin », a complètement disparu.

Les Burgaud des Bouchauds (21) habitaient une grande maison ayant « sa face principale au Sud de la Place

---

(20 La « *Chasse Royale* » fut achetée le 25 septembre 1786 par Messire Le Meignen, prêtre, titulaire du bénéfice de N.-D. des Clais, desservi dans l'église de Bouin. Cette maison, en très mauvais état : « la cy-devant Chasse Royale, située rue Neuve, à l'Ouest..., en mazures... », avec cour et jardin, fut vendue de nouveau le 26 floréal an XII par Alexandre Le Meignen, homme de loi à Machecoul, qui l'avait héritée de son frère ; et encore le 20 avril 1822 par Mme Vve Hardouin-Bévier.

(21) René Burgaud des Bouchauds, capitaine d'une des compagnies de canonniers garde-costes de la division de l'isle de Bouin, époux de Marie Méchin († avant 1785). Thomas

dite de la Croix-Blanche donnante sur la Grande Rue de cette ville », *le Martinet*, sans aucun doute, bien qu'elle ne soit pas nommée dans les vieux actes — une ancienne porte est datée de 1774 —, et dans laquelle leur succèdera un autre Luminais, leur héritier, Laurent-Alexandre, dit le Jeune, avocat, époux de dame Magdelaine Burgaud, qui, après avoir joué un certain rôle dans la commune sous la Révolution et l'Empire (22) et rempli les fonctions de juge de paix de Saint-Jean-de-Monts, y mourra le 1er août 1813.

La maison voisine, l'un des rares vieux logis de Bouin qui ait conservé tout son cachet, *le Bois-Tenet*, était la demeure ancestrale des Robard, vieille et honorable famille du crû, dont plusieurs membres s'étaient illustrés au service de la cité, notamment noble homme Jean Robard des Bellines, qui avait été sénéchal de Bouin de 1693 à 1705 environ.

La famille n'était plus alors représentée que par les demoiselles Robard, filles de N. H. Joseph Robard des Bellines et de Dame Marie-Eléonore Guérin de la Mourelière, les dernières du nom que l'une d'elles, Marie-Eléonore Robard des Bellines, allait illustrer tragiquement, à l'été 1794, dans les dunes de la Claire, à Noirmoutier...

Elles étaient quatre sœurs, leur unique frère, N. H. Joseph Robard des Bellines du Bois-Tenet, étant mort sans postérité (avant 1785) ; une seule d'entre elles, Elisabeth, s'était mariée et avait épousé un sieur Pierre-Alexandre Gastier des Ursins, de Nozay ; une autre, demoiselle Eléonore-Victoire Robard des Bellines de la Rousselière, devait être religieuse « en la maison des Dames de la Croix, paroisse de la Trinité de la ville d'Angers » : le 20 juillet 1789, elle cédait à sa sœur

---

Burgaud des Bouchauds, officier de marine à Nantes (mars 1790).

(22) Laurent-Alexandre Luminais, Directeur au département de la Vendée (1790), Président de l'Administration municipale du canton de Bouin (an V), juge de paix du dit canton (anVI-an X), « Président de la Commission des Propriétaires de cette commune et Commissaire spécial nommé pour le soutien des droits de la République dans la commune » (an XI), Juge de paix de Saint-Jean-de-Monts (1806).

Marie-Eléonore, moyennant une rente viagère annuelle de 1.200 livres, sa « part d'héritage paternel », c'est-à-dire 22 journaux de terre et 187 aires de marais salants, le tout « situé dans les marais de cette isle », de même que « tous les héritages » à elle échus « situés paroisses de Saint-Gervais, Saint-Cyr, Bourgneuf et Bouin, provenant de la succession de feue dame Marie-Eléonore Guérin, leur mère » (23).

Restait donc les deux autres, Marie-Eléonore, Mademoiselle des Bellines ainsi qu'on l'appelait, l'aînée sans doute, née en 1729, et la plus jeune peut-être, Anne-Julienne Robard Désabée, qui mourra la dernière, très âgée — 81 ans —, le 5 novembre 1820, dans sa maison de la rue des Texiers...

Les Robard jouissaient d'une grosse fortune ; ils possédaient notamment à Bouin les métairies des *Laiteries* — 35 journaux environ en y comprenant les prés voisins des *Cotteries*, du *Gargotteau*, du *Sansonet*, de *la Bourie*, du *Cens*, *le Pré-Pointu*, *l'Ouche-Brûlée*... — ; des *Folies* — 21 journaux — ; des *Claudis* — 16 journaux... — ; des marais salants, d'autres prés encore, le *Pré-Foucher*, *les Longeais*, etc...

Le 7 mars 1793 — prévoyait-elle les événements imminents ? — Mlle des Bellines vendait à Julien Boutet, capitaine de navire à Pornic, la métairie de la Boutinière, à Sainte-Pazanne — maison, dépendances, 25 journaux de prés et terres —, plus quatre journaux de prés et 48 aires de marais à Saint-Cyr, pour la somme de 14.150 livres.

Le *Bois-Tenet* lui-même fut vendu en 1810, après la mort de Dame Eléonore-Victoire Robard de la Rousselière — qui l'avait recueilli dans sa part d'héritage de sa sœur aînée, après 1794... —, et acheté alors par Philippe-Joseph Colin qui y mourut le 13 mars 1838. Son

---

(23) Dame Marie-Eléonore Guérin avait dû se retirer après son veuvage au Calvaire de Nantes. En 1776, dame Marie Guérin de la Mourlière, demeurant en la ville de Nantes, à la Communauté du Calvaire, donnait pleins pouvoirs à Charles Mourain du Vignaud, de Saint-Jean-de-Monts, pour renouveler la ferme de la borderie des Petites-Roussières à Pierre Billet pour la somme de 600 livres par an.

fils Séraphin-Joseph revendit le domaine en 1860 à Jean-Jacques Rousseau de l'Isle dont la fille Clarisse en transmit par son mariage la propriété aux Goulay.

C'est encore dans la Grand'Rue qu'habitaient les Méchin de la Chillais ; le Sr Jean Mignon, chirurgien ; noble Maître André-François Dorion, licencié ès-lois, époux de dame Aimée-Claude Rondineau, « exerçant la justice dans la baronnie » (24), et les Pelletier (25). Ceux-ci, deux frères, André et François, étaient pour lors de fraîche naturalisation bouinaise, étant nés tous les deux à la Garnache, d'une famille paraissant être originaire de Touvois (la Garsonnière) ; leur profession de négociants ou peut-être le mariage d'André avec Rose Marsaud les avait sans doute attirés dans l'île qui deviendra, pour un siècle et demi et plus, le port d'attache de la famille...

Parmi ces demeures bourgeoises se trouvait encore la plus ancienne auberge de la ville, et la plus réputée, à l'enseigne du *Lion d'Or*, que tenait alors Maître Antoine Archambaud.

Le 25 novembre 1791, le Sr René Méchin et dame Pétronille-Pélagie Even son épouse, cédaient au Sr Joseph-Philippe Durand, bourgeois, et dame Marie-Anne Méchin, sa femme, en échange de prés, terres et marais, la maison du Grand Pavillon « composée de plusieurs chambres hautes et basses, grenier au-dessus, cave au-dessous, jardin et autres issues et dépendances, sise Grande Rue de la ditte isle de Bouin » (26). Les bailleurs se réservaient le droit d'enlever divers placards et la plaque de cheminée du salon, souvenir de famille peut-être, pour les transporter dans leur nouvelle demeure de la Rue Neuve.

Rue Neuve habitait également le sieur François Preaud, marchand de drap et syndic de la paroisse. Et quand on aura mentionné de plus Maître Pierre Cho-

---

(24) Mourut avant les troubles, probablement en 1792, ne laissant que des filles.

(25) La maison Pelote (François Pelletier) et la maison suivante, actuellement Boulangerie (André).

(26) Estimée alors 2.600 livres.

Le Gérant : H. Rezeau.